



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## coopératives

Question écrite n° 96820

### Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les inquiétudes du mouvement coopératif quant au régime fiscal des coopératives agricoles. D'une part la proposition d'assujettissement des employeurs agricoles de plus de 20 salariés à la contribution 0,50 % de la masse salariale, destiné au financement de la rénovation urbaine conduirait à une augmentation des charges financières pour les coopératives agricoles, ce qui nuirait gravement à leur compétitivité et à leur capacité à favoriser l'organisation des producteurs et créer des emplois. D'autre part, la suppression de la demi-base de la contribution foncière des entreprises dans les CET pour les coopératives agricoles, en leur substituant une base entière, serait discriminatoire pour celles-ci. En effet, les coopératives agricoles sont le prolongement des exploitations agricoles et, à ce titre, bénéficient d'un régime fiscal similaire à celui des agriculteurs qui en sont associés. Compte tenu du rôle des coopératives agricoles dans la structuration des filières et dans l'activité agricole dans les territoires, il paraît inopportun de les fragiliser au moment où le monde agricole traverse une crise sans précédent.

### Texte de la réponse

Deux dispositions, intéressant les coopératives agricoles, ont été adoptées par le Sénat dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2011. Ces dispositions avaient pour objet, d'une part, d'assujettir les employeurs agricoles occupant au moins vingt salariés à la contribution supplémentaire au Fonds national d'aide au logement (FNAL) et, d'autre part, de limiter l'exonération de cotisation foncière des entreprises aux seules opérations réalisées par les coopératives agricoles avec leurs membres ou supprimer la réduction de base dont elles bénéficient. Ces dispositions n'ont pas été retenues par la commission mixte paritaire et ne figurent pas dans la loi de finances pour 2011.

### Données clés

**Auteur :** [M. William Dumas](#)

**Circonscription :** Gard (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 96820

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 décembre 2010, page 13850

**Réponse publiée le :** 1er février 2011, page 920